



Tarification sociale à laquelle l'Union des Syndicats de Retraités CGT des Bouches du Rhône est opposée car elle est discriminatoire et stigmatise les retraités les plus démunis qui devront sans cesse se justifier.

En France, ce sont déjà plus de 49 villes ou groupements de communes de toutes sensibilités politiques qui ont mis en place la gratuité totale ou partielle, au bénéfice de deux millions d'habitants.

Je partage la nécessité exprimée par l'USR CGT des Bouches du Rhône de maintenir la Gratuité des Transports pour les retraités et de l'étendre à tout le département en signant cette pétition :

[illegible]